ART. 54 N° II-657

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º II-657

présenté par

M. Pancher, Mme Firmin Le Bodo, M. Charles de Courson, M. Meyer Habib, M. Warsmann, M. Demilly, M. Philippe Vigier, M. Leroy, Mme Auconie, M. Becht, Mme Magnier, M. Polutele, M. Guy Bricout, M. Morel-À-L'Huissier, M. Benoit, M. Gomès, M. Dunoyer, M. Christophe, M. Ledoux et M. Bournazel

ARTICLE 54

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faire en sorte que le budget des Agences de l'eau ne soit pas encore sacrifié.

Il est indispensable, en effet, au vue, notamment, des nombreuses missions qui incombent à ces agences, de préserver le principe selon lequel l'eau paye l'eau.